



Le mot du Maire

Chers Beaucétains, chers amis,

Réponse aux observations faites lors de l'enquête sur la modification simplifiée N°1 du PLU, concernant la construction d'une boulangerie multi commerces sur la parcelle n° B 439.

Je réponds aux principales remarques (dont certaines ne sont que des copier-coller d'un modèle).

Dans le P.O.S, cette parcelle était en zone UB (urbaine, constructible sans restriction).

Dans le PLU (approuvé en août 2017), elle est en zone UBb3, c'est-à-dire : habitation liée au commerce de détail, à l'artisanat ou au service, les façades doivent être alignées à l'espace public, afin de recréer le long de la route de la bastide un « effet rue. » Cette zone UBb3 s'étend de l'ancienne boulangerie « Bouvier » à l'embranchement de la route de la Roque, en montant au village, et, en face, de la parcelle concernée jusqu'à la place du Maquis Jean Robert.

L'espace paysagé protégé dans le vallon, se situe du cimetière à la place du Maquis - entre le fond du vallon et le village.

Lors de l'enquête publique d'approbation du PLU, aucune remarque n'a été faite à l'époque sur ce zonage et sur ces possibles aménagements.

L'emplacement réservé ne faisait mention que d'un espace jeux, parking...il n'y était pas mentionnée la construction d'un bâtiment commercial. C'est uniquement à cause de cette omission que nous avons dû faire cette modification simplifiée du PLU.

Cet emplacement réservé a permis d'éviter qu'une villa (ou deux !), avec piscine, ne se construise à cet endroit sans qu'on puisse faire quoi que ce soit.

Si nous voulons faire ce bâtiment sur la parcelle B 439, c'est que nous n'avons pas le choix. J'aurais préféré réhabiliter la « boulangerie Bouvier », ça aurait vraiment eu du sens mais les négociations menées ont échoué. Il m'a même été conseillé de faire ce bâtiment sur la place du Maquis Jean Robert ! Impossible au regard du PLU (espace paysager inconstructible) et c'est en outre un lieu de mémoire avec le monument aux fusillés de Barbarenque.

La DREAL a émis un avis favorable, le SCOT n'a pas émis de remarque, les Bâtiments de France (leur avis sur la zone n'est que consultatif) seront consultés lors du dépôt de permis de construire.

Le projet est une étude de faisabilité, pour demander les subventions et non un permis de construire. Le permis sera travaillé avec le PNR du Ventoux et le CAUE du Vaucluse, afin de limiter l'impact du bâtiment.

L'Etat, actuellement, ayant conscience de la nécessité de maintenir ou de créer des commerces en zone rurale soutient ce type de projet, il nous a octroyé une subvention de 33% du montant par le biais de la DETR.

Un bâtiment bien travaillé peut, au contraire, mettre en valeur l'entrée du village. Dans le village, il y a quand même un certain nombre de maisons disgracieuses individuellement, mais qui n'altèrent pas l'ensemble du village très esthétique de par sa situation.

J'avais prévu de travailler avec les habitants intéressés avant de déposer le permis de construire.

J'ai depuis le début de mes mandats, fait très attention à éliminer les projets d'urbanisme disgracieux s'ils impactent le visuel du village ou la vision que l'on en a depuis le château.

Pour moi, il est indispensable que le fonds de commerce soit privé (les expériences de fonds de commerce communal se sont soldées par des échecs : à Bonnioux commerce fermé maintenant ainsi qu'à Crillon où le fonds de commerce est devenu privé ou à Venasque où il est privé depuis toujours.)

Si le fonds de commerce prospère et se revend, tant mieux c'est que le boulanger aura bien travaillé.

Je ne pense sincèrement pas qu'il puisse y avoir de la concurrence avec l'association « Comme une maison » qui fait dépôt de pain une fois par semaine, en plus, une association peut aussi avoir des difficultés à vivre par manque de bénévoles, je ne leur souhaite pas, bien sûr, c'est d'ailleurs une volonté communale marquée de les aider.

Fabien BOURENE qui vient le dimanche avec son four ambulant n'a pas eu l'air perturbé, lors de la présentation de son projet, quand je lui ai dit que nous avions en projet la création d'une boulangerie.

Pour moi, le village bouge, doit bouger, l'immobilisme est sclérosant. Si le village n'est pas qu'un lieu de sommeil, tant mieux ; pour ce faire, il faut certes des activités associatives, mais aussi des commerces. C'est dans ce sens que la zone UBb3 du PLU du Beaucet a été créée.

J'ai néanmoins pris note de la volonté d'une grosse dizaine d'habitants de ne pas toucher à cet emplacement.

J'ai aussi eu des remarques positives.

Chers villageois, croyez bien que mon intention et celle du conseil n'est pas de détériorer notre village.

Le Maire, François ILLE

par les
SONS QUI COURENT
festival



S'arrête au
Château du Beaucet



SAMEDI 1^{ER} JUILLET à 18H

19h - Le carnaval des animaux
21h - Deleones Tango Orquesta

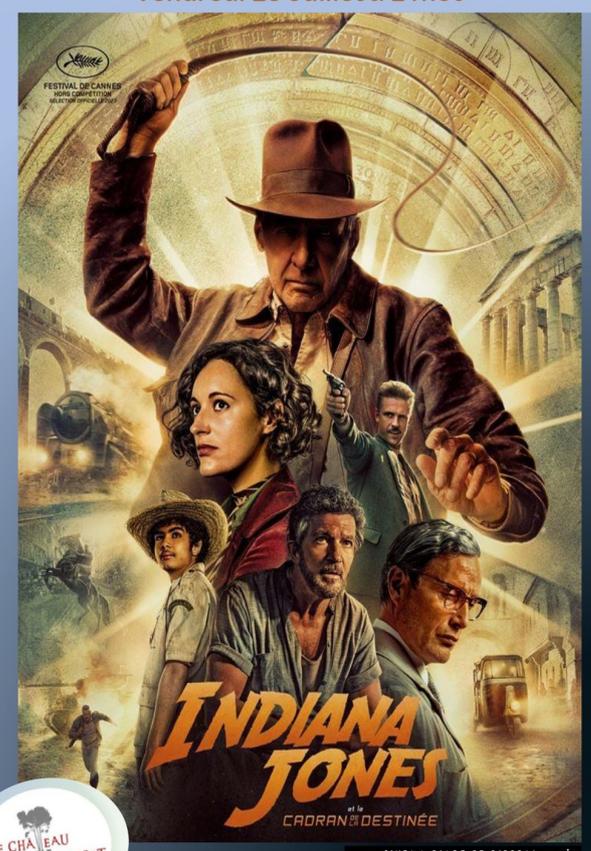
ENTRÉE A PRIX LIBRE Lou Croustet cuisine itinérante et buvette sur place à partir de 18h

f chateau.dubeaucet @ lechateaudubeaucet@gmail.com

www.par-les-sons-qui-courent.fr



Cinéma Plein Air au Château du Beaucet
Vendredi 28 Juillet à 21h30



INDIANA JONES
LA CADRAN DE DESTINÉE



EN PARTENARIAT AVEC **la Strada**

PETITE RESTAURATION & BUVETTE SUR PLACE A PARTIR DE 20H
ENTRÉE 7€ GRATUIT POUR LES ADHERENTS, 4€ POUR LES MOINS DE 12 ANS

YOGA

JUILLET AOUT AU BEAUCET



Les dimanches matin

8h15- 9h15 Yoga 9h20 – 9h50 Méditation

A partir du dimanche 9 juillet, sur le parvis de l'église du Beaucet

Participation libre

Renseignements : Charlotte 06 61 58 11 10

Les Lundis festifs

VISITES CONTÉES, BALADES, DÉGUSTATIONS, REPAS, CONCERTS

Lundi 31/07 - 2023
LE BEAUCET

18h ▶ 20h : plateau radio RTVMF
18h30 ▶ 19h30 : randonnée, balade sur le thème des oiseaux
19h ▶ 22h : repas traiteur et dégustations de vins et produits locaux de l'Espace Terroir
20h ▶ 23h : concert The Tony Truand

Parking en bas du village - La montée jusqu'au château se fait à pied par la calade - Suivre la signalétique

REPAS TRAITEUR SUR RÉSERVATION EN LIGNE

reservation.ventouxprovence.fr

ou auprès de nos Offices de Tourisme
infos au +33(0)4 90 63 00 78



Le Beaucet en fête

AVEC LE COMITÉ DES FÊTES
PLACE ESPENON - AIRE DE JEUX
CONCERTS GRATUITS

Vendredi 14 juillet

SOUPE AU PISTOU MAISON
YELLOWNITA - SOUL RUMBA
CHU-CHI-CHA - CUMBIA

Samedi 15 juillet

MAFIWANACA - CUMBIA
DJ MARLOUCH - ELECTROPICAL

BBO-Buvette-Bière artisanale-produits locaux
Château gonflable 0-3 ans-kid zone pour les tous petits

A l'occasion de la Fête Votive, la Municipalité offrira un
apéritif le samedi 15 juillet à 11h30
sur la place Castel Loup

En mon absence, pour cause de virée au Canada, quelques conseillers municipaux me remplaceront avantagement.
François ILLE

TRANSPORT SCOLAIRE—LA COVE

TRANS' COVE

Les modalités d'inscription au transport scolaire 2023-2024 changent cette année afin de passer au 100% digital l'an prochain.

Exceptionnellement cette année les familles devront se rendre à l'agence commerciale Trans'CoVe (au Point Info Transport de Carpentras) pour y récupérer la carte sans contact de leur enfant ainsi que le dossier d'inscription à compléter et tamponner par l'établissement scolaire qui accueillera l'enfant. Ils pourront ensuite procéder à la pré-inscription en ligne sur la e-boutique de Trans'CoVe (envoi de leur dossier via la plateforme UNIQUEMENT) puis une fois le dossier traité, recharger la carte et procéder au paiement de l'inscription

toujours en passant par la e-boutique pour les familles qui paieront le plein tarif à 110€.

Pour les nouveaux tarifs SOLIDAIRES et SOLIDAIRES + ainsi que pour les écoles primaires, nous serons contraints de refaire passer les familles en agence pour modifier le profil chargé sur la carte sans contact.

Cette nouvelle procédure et la récupération de la nouvelle carte sans contact en agence impliquent qu'il n'y aura pas de distribution de dossier dans les établissements cette année et il en va de même pour les habituelles permanences réalisées dans les communes.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le Point Info Transport au PEM :

270 Av. de la Gare 84200 Carpentras ou au 04.84.99.50.10

Ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi matin de 9h à 12h

**Risque Feux
de Forêt**

ACCÈS RÉGLÉMENTÉ

Access regulation

du 15 juin au 15 septembre

From June 15 to September 15

Pour connaître les conditions d'accès :
Daily information



04 28 31 77 11

www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/

Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 €



En fonction du niveau de risque :

	Risque « Vert » : accès et travaux possibles Access and works are authorized	
	Risque « Jaune » : accès et travaux possibles, mais recommandés le matin. Access and works are authorized, preferably in the morning	
	Risque « Rouge » : accès interdit toute la journée (sauf dérogation) ; travaux possibles de 5 h à 13 h Access prohibited all day, works authorized from 5 am to 1 pm	
	Risque « Rouge E » : accès et travaux interdits toute la journée. Access and works prohibited all day	

	Quel que soit le niveau de risque Ne pas fumer
	Ne pas faire de feu
	Ne pas camper
	Ne pas circuler ou stationner sur les chemins forestiers

Vous êtes dans le massif :
You are in the forest

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Bollène-Uchaux | <input type="radio"/> Mont-Ventoux |
| <input type="radio"/> Rasteau Cairanne | <input checked="" type="radio"/> Monts de Vaucluse |
| <input type="radio"/> Enclave des Papes | <input type="radio"/> Petit Luberon |
| <input type="radio"/> Vallée du Rhône | <input type="radio"/> Grand Luberon |
| <input type="radio"/> Plaines du Comtat | <input type="radio"/> Vallée d'Apt |
| <input type="radio"/> Dentelles de Montmirail et Collines du Pays Voconces | <input type="radio"/> Collines de basse Durance |

En cas d'incendie :

- Alerte les sapeurs pompiers en composant le 112. Attention aux limites du réseau.

- Soyez le plus précis possible sur votre localisation et sur ce que vous voyez.

- Éloignez vous de la zone incendiée et ne restez pas dans l'axe de propagation



PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR EN MÉMOIRE DES FUSILLÉS DU 2 AOÛT 1944

François ILLE, Maire du BEAUCET,
son Conseil Municipal,
et

L'Association des Anciens Combattants et
Amis de la Résistance de Pernes-les-Fontaines

Vous invitent à participer à la cérémonie en
souvenir
des fusillés de Barbarenque,

Le mercredi 2 août 2023 à 18h30

Devant le monument érigé en leur mémoire,
Place du maquis Jean Robert,
au Beaucet

Constitution du cortège à 18 h 15,
Place Castel Loup.



INTERDICTION de STATIONNER

La place matérialisée « Livraison » à l'intersection du chemin de l'Alouette, de la place Castel Loup et de la route de la Bastide est un emplacement réservée pour livraison. Il est donc strictement interdit d'y stationner sous peine de procès verbal, lors des passages de la gendarmerie.

En vous remerciant de votre compréhension

Flash info

Parution mensuelle : Mairie de le Beaucet
7, rue Coste Chaude
84210 LE BEAUCET

Tél: 04.90.66.00.23—Fax: 04.90.66.17.77

@ : mairie.beaucet@orange.fr

Site: www.lebeaucet.com

Direction de la publication : Le Maire

Conception-Réalisation-Impression : Mairie

Tirage: 230 exemplaires

Si vous souhaitez recevoir par mail le flash info,
merci de vous inscrire à :

mairie.beaucet@orange.fr

Ne pas jeter sur la voie publique